Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260701-26_07_01_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET

Séance du 1er juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1er juillet à 20h45 le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE :	19
MEMBRES PRESENTS :	18
MEMBRES VOTANTS :	19

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, O. BELHADE, Y. PICARD, L. LEMARCHAND, Q. VIVIER, H. LE PICHON, T. ANFRAY, A. ANGER, A. DESNÉ, A. DEVARIEUX, S. DOREL, G. GUINARD, F. LACOLLEY, H. LE BITTER, E. LIARD, L. LOYER, M-B. TIREAU, A. VAGNEUR formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : J. ABGRALL a donné pouvoir à Y. HUAUMÉ
Secrétaire de séance : H. LE PICHON
Date de convocation : 23 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026
Date de publication :6 juillet 2026

N°26-07-01/06

Rapporteur Monsieur le Maire

DÉLÉGATION DU MAIRE

- Acceptation de l'offre de ligne de trésorerie avec ARKEA Banque pour un montant de 200 000 € T.T.C
- Acceptation de la convention de financement pour l'accompagnement des capteurs communicants dans les bâtiments communaux avec le Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)
- Acceptation du devis RENNES MOTOCULTURE pour un montant de 1 094.99 € T.T.C. (cardan tracteur tondeuse)
- Acceptation du devis PROLUDIC pour un montant de 1 655.08 € T.T.C. (Jeu à ressort – Parc mairie)
- Acceptation du devis JFC Formation pour un montant de 1 218.00 € T.T.C. (Déplacement défibrillateurs – salle de sports et vestiaires football)
- Acceptation du devis LANDELEC pour un montant de 1 016.42 € T.T.C. (Déplacement défibrillateurs – salle de sports et vestiaires football partie électrique)
- Acceptation du devis MICRO C pour un montant de 12 312.00 € T.T.C. (Vidéoprojecteur et tableau blanc triptyque – école)
- Acceptation du devis MICRO C pour un montant de 1 824.00 € T.T.C. (Projecteur et tableau blanc – salle des élu·es)

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Hélène LE PICHON

Le Maire
Yann HUAUMÉ

MAIRIE de SAINT-SULPICE-LA-FORÊT (Ille-et-Vilaine)